



Refus de travaux après première acceptation

Par **Zorbitos**, le **23/02/2016** à **13:26**

Bonjour,

Lors d'une première assemblée générale, une personne de mon immeuble a demandé à fermer sa place de parking (parking souterrain collectif ouvert). Cela a été accepté par l'assemblée générale.

Un ans plus tard, j'ai fait cette même demande avec mon voisin car nos places sont accolées et cela nous a été refusé.

Est-ce que comme cette demande a été acceptée une première fois, nous pouvons faire tomber ce refus ?

Remarque :

la personne qui a eu l'acceptation dispose d'une place de parking pour handicapé (un peu plus grande que les classiques). On nous a dit que de ce fait, ce n'était pas la même chose.

Merci.